PAULHAC

un village, une qualité de vie privilégiée à l'orée de la forêt



sommaire

Sommand		
Éditorial	Page 3	San Park
Vie Municipale	Page 4	
• Vœux du Maire et du Conseil Municipal	page 4	
• Les séances du Conseil Municipal du 1er semestre 2013		100
• Le Budget 2013	pages 6 > 8	
• Où vit-on le mieux en Haute-Garonne (Le 1er Prix pour	Paulhac) page 9	
• Deux grandes inaugurations	page 9	
Coup de cœur	Page 10	
Gérard Lang	pages 10 - 11	
Dossier	Page 12	
• Petite enfance - Vie scolaire - Périscolaire	pages 12 > 14	
 De grandes modifications Horaires de la rentrée 2013 (maternelle et élémentaire) 	page 12 page 13	11/
- Inscription des enfants à la cantine - Un cirque à l'école	page 13 page 14	H
- Un bâtiment flambant neuf pour l'ALSH à la rentrée 2013	page 14	
• L'église : Le plus grand chantier depuis le XVIIème siècle	pages 15 > 18	
 Etat des travaux au 1^{er} juillet Notre Dame de Paulhac « son histoire » 	page 15 pages 16 - 17	The second second
- Notre Dame de l'Assomption et ses demoiselles dansantes	page 18	
Paulhac infos	Page 19	
• Le CCAS	page 19	
• Urbanisation et pool routier 2013/2015	page 19	
L'assainissement non collectif Padayanas d'Enlàyament des Ordyras Ménagàras	page 20	
 Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Paulhac fête l'Europe avec 300 écoliers 	page 21	
• Guide de la C3G	page 22 page 22	PAULHAC
• Information gendarmerie	page 23	TAULHAU
• La ligne HOP 4!	page 23	Bulletin municipal
- La ligne 54	page 23	N° 74, Juillet 2013
Associations	Page 24	Didier CUJIVES, Maire de Paulhac
• La parole aux associations	pages 24 > 29	Responsable de la publication :
Etat civil	Page 29	Viviane LEGER, Conseillère municipale
		Mise en page, impression : www.placepublique.net
Pêle-mêle	Page 30	



Depuis bientôt six ans, l'équipe municipale travaille au quotidien, au service des habitants de notre commune. A quelques mois de l'achèvement du mandat que vous nous avez confié, nous souhaitons vous dire que

nous avons travaillé tout au long de ces années, avec pour seuls objectifs la réussite de Paulhac, la mise à disposition d'équipements et de services importants avec le souci permanent de veiller à préserver notre qualité de vie.

Ce bilan n'existerait pas sans le concours du personnel communal, des bénévoles des associations, des acteurs éducatifs, sociaux et économiques. Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité, leur confiance et leur dire combien nous avons apprécié leur collaboration, car pour l'équipe municipale l'action publique ne peut-être que partagée et participative.

Par ailleurs de nombreux projets n'auraient également pas pu voir le jour sans le soutien constant et indéfectible de nos partenaires publics : l'Etat, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne, le Pays Tolosan et la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Parce qu'il sait être uni, parce qu'il sait travailler collectivement, parce qu'il a confiance dans notre avenir commun, notre village réussit, il est d'ailleurs cité en exemple et remarqué pour ses résultats.

En attendant de vous retrouver à l'occasion de notre traditionnelle fête du mois d'août, je souhaite à chaque Paulhacoise et Paulhacois un très bel été et d'excellentes vacances.

Didier Cujives Maire de Paulhac

Conseiller Régional de Midi-Pyrénées

Fidelement, Aidila Curives

Vie municipale

VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

Au fil des ans la cérémonie des vœux est devenue un rendez-vous incontournable de la vie communale. Une occasion unique d'échanges et de discussions entre les élus, le personnel communal, les associations et la population. Cette année beaucoup de Paulhacois se sont pressés à cette cérémonie en présence de Jean-Jacques Mirassou, Sénateur de la Haute-Garonne, d'André Laur, Conseiller Général et de nombreux élus de communes voisines et amies. Après la prise de paroles des invités, Didier Cujives a présenté en détail le programme d'actions pour 2013 et la rencontre s'est poursuivie pendant un long moment autour du verre de l'amitié.



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEMESTRE 2013

<u>Deux principes fondamentaux fondent la loi du 5 avril 1884</u> "loi municipale" qui fera de la commune une collectivité décentralisée.

Le premier définit la compétence de la commune : "Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires du ressort de la commune".

"Le second assoit la liberté de la collectivité et donc renvoie le pouvoir de tutelle à un pouvoir de contrôle et non de direction.

CONSEIL DU 25 FÉVRIER 2013

- Autorisation donnée au maire de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2013
- Réhabilitation de l'église : travaux et financement. Après étude financière, il est décidé d'accepter l'affermissement de la tranche conditionnelle du lot gros œuvre et d'étudier celui des autres lots.
- Demande d'aide à la Région d'un montant de 22 800€ dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention pour

les travaux de consolidation de l'église estimés à 230 213.95€ HT soit 275 335.89€ TTC.

• Demande de réserve parlementaire pour les travaux de réhabilitation de l'église déposée auprès du Ministère de l'Intérieur, par l'intermédiaire de Monsieur Jean-Jacques MIRASSOU Sénateur de la Haute-Garonne, pour les tranches conditionnelles du projet estimées à 566 451.81€ HT soit 677 476.37€ TTC

- Adoption du rapport sur la qualité du service et le prix de l'eau dressé par le Syndicat Intercommunal des Eaux Tarn et Girou pour l'exercice 2011
- Adoption du rapport sur la qualité du service et le prix des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif dressé par le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne pour l'exercice 2011.
- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Montastruc devenu syndicat mixte.
- Modification de la durée hebdomadaire de service du poste de gestion comptable
- Budget du Comité des Fêtes : une subvention supplémentaire de 500€ est accordée.
- Le Conseil est favorable à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013/2014.

CONSEIL DU 15 AVRIL 2013

- Vote du compte administratif 2012 établi par le Maire et du Compte de Gestion 2012 établi par le Trésorier, qui font apparaître un résultat de clôture de +111 993.83€ en fonctionnement et - 35 294.21€ en investissement.
- Affectation du résultat d'exploitation de 2012 : l'intégralité des 111 993.83€ de résultat est reportée dans la section de fonctionnement du budget 2013.
- Vote du taux 2013 des taxes directes : le Conseil décide, à la majorité des voix, de maintenir les taux d'imposition applicables en 2012, comme suit :

Taxe d'habitation : 12.33 % pour un produit de 159 304€ Taxe sur le Foncier Bâti : 15.63 % pour un produit de 119 710€

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 85.94 % pour un produit de 27 931€

- Vote du budget communal 2013 équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 761 327.83€ et en investissement à hauteur de 1 373 318.21€
- Travaux de clôture de l'école ; fournitures de grilles pour un coût de 1000€ HT et demande de subvention auprès du Conseil Général
- Plantation d'arbres et arbustes pour la végétalisation de la salle des fêtes et de la bibliothèque, pour un coût de 3 209.87€ TTC et demande de subvention auprès du Conseil Général.

Acquisition d'équipements pour les services techniques (nettoyeur haute pression et perceuse visseuse -dévisseuse) pour un coût total de 1448.12€ TTC et demande de subvention auprès du Conseil Général.

- Point sur les travaux de réhabilitation de l'église : les travaux ont débuté fin février et l'ensemble des tranches conditionnelles ont été affermies
- Etude sur l'acquisition d'un défibrillateur

CONSEIL DU 24 JUIN 2013

- Régularisation du budget 2013 : il convient de réduire les dépenses financières de la section d'investissement afin d'équilibrer le budget. La somme de 110 000€ sera déduite de la ligne sur le remboursement d'emprunt et réaffectée à l'opération sur l'église.
- Décision modificative : à la suite de la vente, par la Commune, d'objets mobiliers inutilisés, certaines écritures comptables du budget doivent être régularisées.
- Travaux de remplacement de deux portes d'entrée de la salle des fêtes très abîmées par la Société BENTO-GLIO pour un coût de 8 631.77€ TTC et demande de subvention auprès du Conseil Général.
- Acquisition d'un copieur couleur pour les services administratifs de la Mairie, en remplacement d'un équipement hors d'usage, auprès de la Société IXEO pour un coût de 4 580€ TTC et demande de subvention auprès du Conseil Général.
- Autorisation de principe est accordée au maire pour recruter des agents contractuels en remplacement d'agents momentanément indisponibles (congés)
- Modification du temps de travail du poste de rédacteur de 17h50 à 20 h hebdomadaires.
- Modalités de composition du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et de répartition des sièges : 39 sièges sont répartis sur les 18 communes, en fonction de la population de chaque commune pondérée par le potentiel fiscal. Paulhac sera représenté par 2 déléqués.
- Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées aux communes de Francon (arrondissement de Muret), de Mont-de-Galie (arrondissement de Saint-Gaudens) et de Vaudreuille (arrondissement de Toulouse)
- Information sur les nouveaux modes de scrutin des élections municipales et communautaires de 2014
- Présentation des nouveaux rythmes scolaires applicables à la rentrée de septembre 2013

LE BUDGET 2013

Le budget 2013 a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 15 Avril 2013, après l'adoption du Compte Administratif 2012 qui présente l'état réel des dépenses et recettes réalisées en 2012.

L'exercice 2012 s'est soldé par un résultat d'exploitation bénéficiaire de 111 994€ reporté en 2013 en section de fonctionnement. Les éléments principaux de ce budget vous sont présentés ci-dessous. L'INVESTISSEMENT: Le budget 2013 est à la charnière entre deux grandes phases de travaux. Ceux de la rénovation de l'école et de la création de la chaufferie centrale au bois se sont achevés. Le reliquat de subvention sera versé cette année en parallèle des premiers remboursements de TVA (en décalage de deux ans par rapport aux dépenses), ce qui permettra de rembourser le prêt relais souscrit pour cette opération (montant de 442 000€).

COÛT DE LA CHAUFFERIE CENTRALE BOIS : 266 745€

Pour mémoire, le financement de ces deux opérations d'importance pour la commune est le suivant :

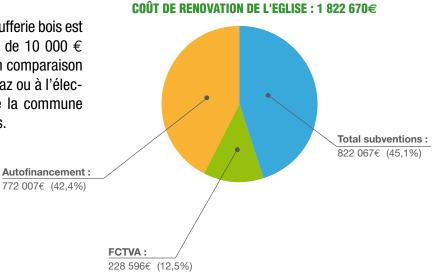


Autofinancement: 446 590€ (39,0%) Autofinancement: 83 771€ (31,4%) FCTVA: 177 385€ (15,5%)

La part à la charge de la commune pour ces deux opérations, dite « autofinancement », a été alimentée par l'utilisation de trésorerie disponible, complétée par un emprunt de 200 000€ remboursable sur 20 ans.

Il est très important de considérer que la chaufferie bois est une source d'économie annuelle de l'ordre de 10 000 € minimum sur le budget « combustibles » en comparaison aux systèmes de chauffage antérieurs au gaz ou à l'électricité. La part d'investissement propre de la commune (83 771€) sera amortie en seulement 8 ans.

Le nouveau grand chantier qui démarre cette année est bien sûr celui de la rénovation de l'église, dont le plan de financement prévisionnel vous est présenté ci-dessous :



La part d'autofinancement (sur les deux exercices 2013 et 2014) comprend un apport de trésorerie disponible de 272 007€ et un emprunt de 500 000€ à contracter cette année. La part de travaux prévus pour l'année 2013 s'élève à 700 000€ TTC.

Durant l'été 2013 sera aussi réalisée l'urbanisation de la RD32 du croisement avec le chemin de Crayssac jusqu'à l'aire de jeux. Cette opération, d'un montant de 157 000€ TTC est subventionnée à 65%.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 373 318€	
Reste à réaliser 2012	87 294€	6%
Nouveaux investissements 2013	826 300€	60%
Remboursement emprunts (capital)	459 724€	34%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 373 318€	
NEGELLES D'HAVES LISSEINIENT	1 3/3 310€	
Subventions et emprunt	987 948€	72%
Taxes Locales d'Équipement + TVA	167 848€	12%

LE FONCTIONNEMENT : Les dépenses de fonctionnement sont très stables par rapport à l'exercice précédent.

Autofinancement 2013

Concernant les recettes, la première information importante pour l'ensemble des foyers fiscaux de Paulhac est la décision du Conseil Municipal de ne pas augmenter cette année les taux des taxes locales.

Cette décision a été motivée d'une part par l'augmentation des bases d'impositions consécutive à l'arrivée de nouvelles populations, générant une augmentation du revenu fiscal de plus de 4%, et d'autre part par le constat de la situation économique critique pour beaucoup de contribuables.

217 522€

16%

A noter également que le poste « recettes diverses » incorpore aussi la mise à disposition du personnel et des locaux de l'école pour l'encadrement des ALAE/ALSH à la charge de la Communauté de Communes s(C3G) qui représente un montant de près de 50 k€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	761 328€	
Frais de fonctionnement	272 365€	36%
Salaires personnel	219 340€	29%
Indemnités élus	52 100€	7%
Virement à section d'investissement	217 522€	29%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	761 328€	
Impôt locaux	329 501€	43%
Dotations de l'État	175 862€	23%
Recettes diverses (repas cantine, loyers,)	143 971€	19%
Solde 2012	111 994€	15%

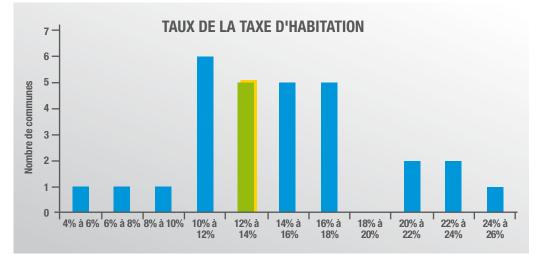
TAXES LOCALES: LA SITUATION DE PAULHAC EN HAUTE-GARONNE

Pour vous permettre d'apprécier le positionnement de Paulhac en matière de pression fiscale, nous avons déjà présenté à plusieurs reprises le comparatif des taux des trois taxes locales (habitation, foncier bâti et foncier non-bâti) vis-à-vis des communes de la C3G. Afin d'élargir cette base de comparaison, c'est à l'ensemble des 29 communes de

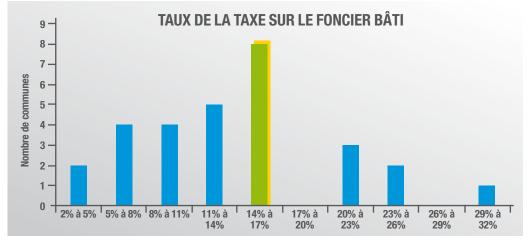
la Haute-Garonne appartenant à la strate de 1000 à 1500 habitants (population Insee de Paulhac = 1152 habitants) que nous vous proposons de nous comparer.

Pour chaque taxe, les graphiques ci-dessous vous indiquent la répartition des communes en fonction des taux qui y sont appliqués. La classe à laquelle appartient Paul-

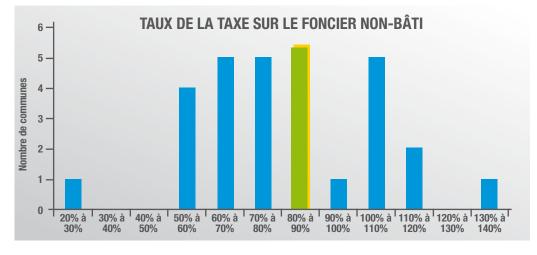
> hac est représentée en vert. Ainsi, en prenant l'exemple en dessous de la moyenne.



de la taxe d'habitation, 5 communes dont Paulhac ont un taux compris entre 12 et 14% (12.33 % pour Paulhac), 9 communes ont un taux inférieur et 15 communes un taux supérieur atteignant jusqu'au double de celui de Paulhac. Pour cette taxe. Paulhac est donc



La même lecture sur les graphiques des taxes sur le foncier bâti et non-bâti montre que les taux pratiqués à Paulhac sont au niveau moven des taux pratiqués, mais la répartition des communes ayant des taux plus faibles ou plus forts est inversée par rapport à la taxe d'habitation.



En conclusion de cette comparaison, retenons que les taux en vigueur à Paulhac correspondent à la moyenne inférieure de ce qui se pratique en Haute-Garonne pour les communes de 1000 à 1500 habitants.

OÙ VIT-ON LE MIEUX EN HAUTE-GARONNE?

Tous les deux ans la Dépêche du Midi organise un grand concours à destinations des communes de la Haute Garonne. C'est un évènement majeur qui vise de mettre un coup de projecteur sur les succès, les initiatives et les réalisations les plus remarquables de l'ensemble des 589 communes du département de la Haute Garonne.

Parmi les huit thèmes proposés, la commune de Paulhac a déposé une candidature dans la catégorie « environnement et développement durable ». Elle a fourni un dossier argumenté mettant en valeur notre réalisation exemplaire : La chaufferie bois et son réseau de chaleur qui dessert l'ensemble des bâtiments publics de notre commune. Des journalistes de la Dépêche sont venus à plusieurs reprises visiter nos installations pour instruire notre dossier afin de donner aux membres du jury tous les éléments nécessaires à leur choix.

Les points forts de notre candidature :

- Chauffage exclusivement au bois de l'ensemble de nos bâtiments publics qui comprend le groupe scolaire, la mairie, les bureaux du Pays Tolosan, la salle des fêtes, la bibliothèque associative et le bâtiment de l'ALSH qui va être mis en service au mois de septembre.
- Bilan carbone exemplaire par l'utilisation d'un combustible de proximité,
- Economie de fonctionnement de l'opération
- Une chaufferie parfaitement intégrée au centre du village au bout du parking de la salle des fêtes

320 dossiers, déposés par les 75 communes candidates, ont

ainsi été examinés par le jury composé de spécialistes dans chacun des domaines. Le 31 janvier a eu lieu la remise des prix lors d'une soirée de prestige avec tous les décideurs économiques et politiques au cours de laquelle les entreprises partenaires ont récompensé les communes pour leur réalisation, leur esprit novateur et leur volonté d'entreprendre. Paulhac a triomphé en obtenant le premier prix dans la catégorie « environnement et développement durable » et a été accompagné sur la plus haute marche du podium par des poids lourds du département (Blagnac, Colomiers Tournefeuille), des communes tout aussi dynamiques comme Balma, Pinsaguel ou Pechbonnieu sans oublier Aspet venu du Comminges.

Notre magnifique trophée, réalisé par une « mosaïste d'art » du département, trône à l'accueil de la mairie.



DEUX GRANDES INAUGURATIONS

LE GROUPE SCOLAIRE ET LA CHAUFFERIE BOIS AVEC SON RÉSEAU DE CHALEUR

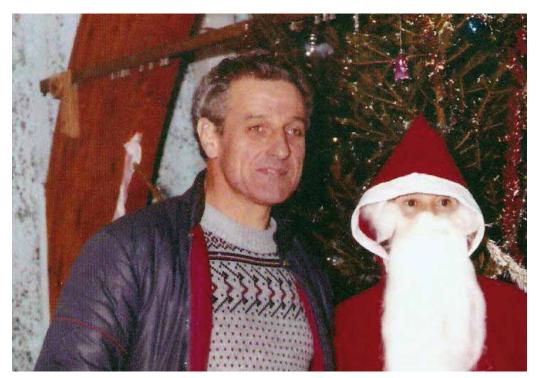
Elles ont eu lieu toutes deux le 22 février, en présence de Marie Colou, Sous-Préfète de la Haute-Garonne, de Gérard Bapt, Député, de Marie-Claude Leclerc, Vice-présidente du Conseil Général, de Michel-Jean Floc'h, Directeur académique des services de l'éducation nationale et d'Hélène Gayraud, suppléante d'André Laur Conseiller général ainsi que de nombreux élus et Paulhacois.

ECOLE GÉRARD LANG

L'école primaire a fait l'objet d'une restructuration totale et d'un agrandissement. Deux récentes ouvertures de classes, dont la 7ème en septembre et ce sont 166 élèves qui fréquentent cet établissement, soit entre 22 et 25 élèves par classe. Il manquait un nom à cette école et sur proposition du Maire, Didier Cujives, le nom de Gérard Lang a fait l'unanimité. Une personnalité locale qui a marqué tout un village, viscéralement attaché à son métier

d'instituteur et à sa fonction de maire Gérard Lang s'est imposé par sa culture, mais aussi par son attachement aux valeurs de la république et de la laïcité. C'est Denise Lang, entourée de ses fils Robert et Christian, institutrice au village pendant 32 ans avec son mari, qui dévoile la plaque, avant de visiter les bâtiments ''cela me bouleverse de voir cette belle école que je ne reconnais plus", confie-t-elle.

GÉRARD LANG... DE LA MODESTIE À LA POSTÉRITÉ...



Je retrouve Denise dans sa nouvelle et très jolie maison de Villemur autour d'un café et elle me raconte 'Gérard 'l'Instituteur de notre village de (1960 à 1992) et Maire de 1977 à 1995. Elle me confie une lettre de Jean-Claude Blanquet, un ami de son mari, qui retrace la vie de Gérard Lang à l'Ecole Normale. Je me permettrai de retranscire des morceaux de cette lettre et je remercie M. Blanquet pour son témoinagne. Merci Denise pour votre confiance./Viviane

Gérard (1934-2007) et son frère jumeau naissent à Villemur, dans la maison familiale le 3 novembre 1934. Gérard passe toute son enfance dans ce village jusqu'à son entrée en 6ème où il fait sa rentrée au cours complémentaire de Berthelot (collège). En 1951, en classe de 3ème, il choisit de présenter le concours d'entrée à l'Ecole Normale d'Aix-en-Provence dans les Bouches-du-Rhône et son frère se dirige vers un bac technique au Collège Jolimont.

En 1951, le concours réussi, il part dans la bonne ville d'Aix-en-Provence et rejoint l'Etablissement Sainte-Eutrope, le temple de la pédagogie que se voulait être l'Ecole

dite Normale. La discipline était très stricte et plus ou moins largement consentie, discipline qui l'a placé sur les rails de la pédagogie, sur la route de l'amitié et du respect des enfants qui lui seront confiés, sans souci de leur nombre ou de leur origine.

Durant 4 ans, il partage les joies de l'internat avec sa bande de copains audois, pyrénéens et héraultais, tous fous de rugby et Gérard rentre au Club de Rugby de Chateaurenard en 1955 comme 3ème ligne. Il faut savoir que Le Rugby

Club Châteaurenard, un des plus anciens clubs de rugby de la région, vient de la fusion du Stade Châteaurenardais et du Gallia en 1945. Après avoir gravi tous les échelons régionaux, le club n'est jamais descendu au-delà de la 2º Division Fédérale depuis les années 50. La promotion de Gérard est d'ailleurs baptisée ''les joyeux drilles", même si les drilles, tous les jours ne respirent pas la joie !!!

POUR LA PETITE ANECDOTE, en 1956 Gérard ne passe pas son bac normalement à la cession de juin mais au rattrage de septembre car il fait un plongeon magistral dans un bassin d'agrément qu'il confond avec une piscine olympique. Il heurte la tête sur le sol de ladite piscine et en ressort avec une méchante blessure. Rien de cassé! mais par précaution les médecins d'Aix-en-Provence le placent sur une planche et il doit y passer ses journées, allongé avec interdiction de se lever. Son père vient le chercher, et met dans son breack Gérard sur sa planche, pour un rapatriement sur Villemur en passant par l'hôpital de Toulouse, où, là, les médecins ne jugent pas nécessaire de le "consigner" plus longtemps sur sa planche



En septembre, son diplôme d'instituteur en poche, son premier poste d'enseignant est Eyragues dans les Bouches-du-Rhône où il laisse le souvenir d'un enseignant très apprécié tant auprès des élèves et du Directeur que des habitants. qui lui écriront régulièrement lorsqu'il partira en Algérie en lui demandant de revenir dans le village au plus vite

1957 À 1960: il résilie son sursis militaire et est affecté à Castres, au régiment de Dragons. En mars 1958 il est muté à Saumur durant 6 mois (élève officier de réserve) à l'école d'application des blindés de la cavalerie, puis il rejoint en novembre 1958 la ville d'Orange et son 2º régiment de cuirassiers (unité de blindés de la cavalerie). En 1959, il devient sous-lieutenant de réserve et part en Algérie où il est affecté à l'Etat Major du secteur Maison Blanche/Aïn-Taya en tant que Chef du peloton de protection du Colonel commandant le secteur ; il y restera jusqu'en 1960. En février 1961, il est promu Lieutenant de réserve.

DÈS SON RETOUR D'AÏN-TAYA EN 1960, il retrouve son poste d'instituteur à Eyragues pour seulement 3 mois car "le chant de la sirène du bord du Tarn, Denise, originaire de Bondigoux, en poste dans une école du Tarn-et-Garonne l'appelle et le ramènera, comme Ulysse, en son ... pays... ". Ils se marient et font conjointement une demande de mutation. Trois villages leurs sont proposés : Bazus, Lavalette mais leur choix se porte sur Paulhac. Gérard commence avec une classe de 15 éléves (14 filles et un garçon) CM1 et CM2 et Fin d'Etudes 1 et 2 pour l'examen du Certificat d'Etudes. Denise a une classe de 22 élèves, la section enfantine qui est aujourd'hui la maternelle, le CP ainsi que les CE1 et CE2. Dans ces années-là, dans les petits villages, beaucoup d'instituteurs sont également secrétaire de Mairie en plus de leur enseignement et il aide dans cette tâche, avec beaucoup de dévouement Roger Delcous (+) maire de 1950 à 1964 et Denise me dit, "c'est à ce moment-là que ça commence à le chatouiller ''. Son implication dans le village tant au niveau de l'école que dans le domaine associatif et la mairie en tant que secrétaire et conseiller municipal, font que les habitants lui donnent et renouvellent leur confiance car il est élu Maire de 1977 à 1995.

Il mène de front, avec brio, l'école et la Mairie, il a la réputation d'être un instituteur sévère mais juste. C'est un homme pleinement investi dans la vie du village, très proche des gens, il n'hésite pas à se déplacer pour venir en aide aux citoyens et sermone les jeunes, ses anciens élèves qui ''dérapent" parfois, tout en partageant des moments conviviaux avec eux et les familles du village. "Il est de toutes les fêtes et de toutes les peines". Il a de l'humour, de l'esprit, il connaît les meilleurs coins à champignons du canton et de plus c'est un excellent chasseur...

Je vais conclure ce portrait exhaustif de Gérard Lang par le mot des normaliens de sa promotion 'les joyeux drilles":

'...Gérard, l'intello-sportif, fort en mathématiques, en physique et en chimie, n'aimant que modérèment l'anglais ou la littérature, tu étais le costaud de la promo, le 3ème ligne indomptable de Châteaurenard mais très incompétent en plongeon. Tu es l'Ami indéfectible de la modestie que tu as toujours porté en bandoulière, tu es un exemple d'humanité, un exemple même de l'homme qui a réussi à inculquer à ses enfants les devoirs de citoyens, d'une république, une et indivisible, celle de Jaurès ou de Victor Hugo. Tu fais partie, que tu le veuilles ou pas, de la cohorte des blouses grises, que toutes les promotions normaliennes portaient en souvenir de ceux que l'on appelait les hussards noirs de la République.....'.

Il semble que l'on parle beaucoup de vous Gérard, en ce moment, trop sans doute à votre goût, mais qu'importe! Après



tout tant pis ! nous avons bien le droit de vous rendre un hommage unanime en donnant votre nom à notre école, à l'école, des enfants de notre village, en souvenir d'un enseignant et d'un homme de qualité, d'un maire, d'un citoyen exemplaire, d'un ami ... que vous fûtes et que trois générations d'écoliers garderont dans leur mémoire.

PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE - PÉRISCOLAIRE

Aujourd'hui, l'Ecole Gérard Lang de Paulhac fonctionne sur 4 jours, avec des horaires de classe de 6h par jour. L'école bénéficie d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) qui prend en charge les enfants les matins, midis et soirs. Le mercredi, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) accueille les enfants sur la journée (ou ½ journée au choix des familles). Ces 2 accueils sont de la compétence de la Communauté de Communes des coteaux du Girou. Le marché est attribué à LEC (Loisirs Education & Citoyenneté).

La réforme des rythmes scolaires, voulu par le ministre de l'enseignement, sera mise en place dès la rentrée prochaine dans la majorité des communes de la C3G et notamment à Paulhac.

La mise en œuvre des modifications des temps scolaires a fait l'objet de larges concertations entre les élus, les enseignants, les familles et l'association organisatrice des accueils périscolaires et extrascolaires.

LA RÉFORME COMPREND PLUSIEURS GRANDES MO-DIFICATIONS :

• Le temps scolaire hebdomadaire reste à 24 heures par semaine et se déroulera sur 9 demi-journées. Il y aura classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée et le mercredi matin.

Mise en place des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).

Elles sont organisées par les enseignants. Il y aura 36 heures annuelles réparties tout au long de l'année. Les temps dureront 3/4 heures et se dérouleront les lundis et jeudis après la classe selon un planning défini par les enseignants.

Mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Afin de permettre à tous les enfants de découvrir de nouvelles activités culturelles et sportives, les TAP seront organisés sous forme d'ateliers variés. Les projets d'animation seront prévus sur 6 semaines environ. Ainsi, de vacances à vacances, les enfants auront la possibilité de participer à plusieurs ateliers dans la semaine avec une continuité pédagogique durant la période. Les objectifs pédagogiques poursuivis seront complémentaires de ceux de l'école. Les TAP se dérouleront après la classe.

Afin de répondre au mieux à la spécificité de chaque tranche d'âge de notre groupe scolaire, il a été décidé, en conseil d'école, de profiter des changements d'horaires à venir, pour décaler d'un quart d'heure la pause méridienne des maternelles et des élémentaires.





VOICI LES NOUVEAUX HORAIRES POUR LA RENTRÉE 2013 :

Ecole Elémentaire

7 h	30 9h	00 12h	100 13	h45 16l	16h	45 18h30
LUNDI	ALAE	Enseignement	ALAE	Enseignement	TAP	ALAE
MARDI	ALAE	Enseignement	ALAE	Enseignement	TAP	ALAE
MERCREDI	ALAE	Enseignement		ALSH	I	
JEUDI	ALAE	Enseignement	ALAE	Enseignement	TAP	ALAE
VENDREDI	ALAE	Enseignement	ALAE	Enseignement	TAP	ALAE

Ecole Maternelle

7h	00 9h	11h	145 13	h30 16l	h00 16h	18h 18h 30
LUNDI	ALAE	Enseignement	ALAE	Enseignement	TAP	ALAE
MARDI	ALAE	Enseignement	ALAE	Enseignement	TAP	ALAE
MERCREDI	ALAE	Enseignement		ALSH	1	
JEUDI	ALAE	Enseignement	ALAE	Enseignement	TAP	ALAE
VENDREDI	ALAE	Enseignement	ALAE	Enseignement	TAP	ALAE

- Un temps ALAE supplémentaire sera mis en place le mercredi de 12h à 12h30 afin de permettre aux parents travaillant le matin de venir chercher leurs enfants jusqu'à 12h30.
- L'ALSH sera proposé les mercredis de 12 heures à 18 heures 30.

Une réunion d'information à été organisée par les délégués des parents le mercredi 5 juin 2013 à destination de l'ensemble des familles. La Mairie, représentée par monsieur le Maire Didier Cujives, par Jean Pierre Azalbert, Maire adjoint délégué, par Lucie Laurent et Nathalie Thibaud, conseillères municipales et l'école par Pascale Petit, Directrice étaient présentes afin de répondre aux interrogations. La participation était faible mais constructive.

Comme chaque année, l'inscription préalable des enfants au restaurant scolaire pour la 1^{ère} semaine de la rentrée est obligatoire.

Elle se fera à la mairie au **05.61.84.25.30** ou par **mail : mairie@paulhac.fr** avant le lundi **26 août 2013**

LES ENFANTS DÉCOUVRENT LA VIE D'UN CIRQUE

Une petite famille qui s'agrandit au fil des ans et qui roule d'un village à l'autre dans ses roulottes tirées par des chevaux.

... Au bout de 29 années, les roulottes se sont changées en caravanes et les chevaux en voitures. Chaque semaine dans un village différent, dans une école différente la Famille PACOTILLE fait rêver petits et grands et l'Aventure continue...

La troupe, Mimo, Zé, Chetan et Yoko ont passé une semaine à l'école du lundi 18 au vendredi 22 mars avec les enfants et ont clôturé leur séjour le vendredi par un spectacle très amusant et apprécié par les enfants et les parents. Nos écoliers ont pu découvrir le cirque sous tous



ses aspects. Ils ont assisté aux représentations, partagé les numéros des artistes au sein même de l'école, expérimenté eux-mêmes les acrobaties et les clowneries ... La troupe du cirque Pacotille a remercié la municipalité pour son accueil et la mise à disposition de ses locaux.

Le site du cirque : www.cirque-pacotille.fr

UN BÂTIMENT FLAMBANT NEUF POUR L'ALSH À LA RENTRÉE 2013

Avec l'été, le chantier de l'ALSH touche à sa fin pour ouvrir ses portes à la rentrée 2013.

PAULHAC et la Communauté de Communes des Coteaux du Girou dont nous sommes membres, ont investi massivement sur la jeunesse au cours de ce mandat. La réalisation de notre propre ALSH et celle du terrain multisports en sont la traduction concrète. La Communauté de Communes comprend donc désormais 5 ALSH : Verfeil, Lapeyrouse-Fossat, Gragnague, Montastruc-la- Conseillère et Paulhac. Nous ne pouvons que nous réjouir du fait que les élus de PAULHAC se soient battus pour obtenir la réalisation de ce magnifique ouvrage sur notre commune. Comme tout ALSH de la C3G, il est ouvert à tous les enfants du territoire. Sa capacité d'accueil est de 50 enfants mais bien entendu, il sera en mesure d'accueillir plus de 50 enfants. En effet, les locaux de l'école actuellement dédiés à l'ALSH seront toujours utilisables. Précisons qu'il sera également exploité pour l'ALAE. L'ALSH sera composé de deux espaces distincts, I'un pour les 3-5 ans, l'autre pour les 6-11 ans. Il comprendra une salle d'activités lecture et jeux calmes, deux salles d'activités, un dortoir, deux sanitaires pour les petits et les grands, un préau, des jeux extérieurs et un potager!

Par sa proximité avec l'école, il viendra ainsi compléter utilement le pôle scolaire de PAULHAC.

L'équipe de notre prestataire et nous-mêmes sommes prêts à accueillir nos petits paulhacois dans ces locaux plein de gaieté et de couleurs pour leur plus grand bien-être.





« LE PLUS GRAND CHANTIER DEPUIS LE XVIIÈME SIÈCLE »

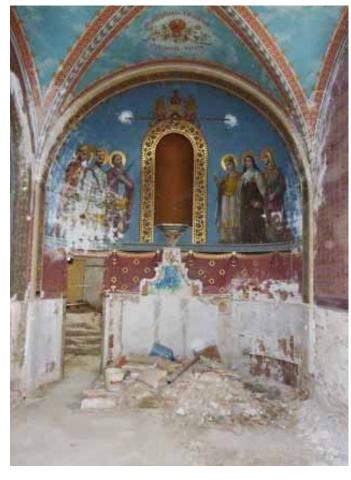
Que seraient nos villages sans leurs églises ? Comme l'école ou la mairie, le clocher est une balise dans notre mémoire collective, bien au-delà de nos croyances. Aujourd'hui encore, le premier geste du visiteur chrétien ou laïque attaché au patrimoine, en terre incognita est de pousser la porte de l'église

La loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'État, fait que les édifices religieux (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, évêchés...) construits avant 1905 appartiennent à l'État, aux départements, aux communes et aux EPCl ayant pris la compétence en matière d'édifices des cultes (article 12 de la loi de 1905). L'église de Paulhac appartient en conséquence à la Commune.

ETAT DES TRAVAUX AU 1^{ER} **JUILLET 2013**: Les travaux ont débuté début février et ont pris du retard dû aux intempéries, néanmoins quelques travaux intérieurs ont pu être réalisés :

- réfection du sol de la nef,
- démontage de toutes les menuiseries, de l'électricité et du chauffage.
- démontage de tous les autels intérieurs en vue du renforcement des fondations.

A l'extérieur les forages et renforcement des murs en partie haute sont terminés ainsi que le piquage des enduits sur une grande partie de l'édifice. 5000 / 7000 briques seront remplacées et un rejointage sera entrepris. A ce jour nous sommes en mesure de vous communiquer que le clocher restera en pierres et briques apparentes après sablage mais qu'un apprêt sera fait sur les murs extérieurs de l'église.







« NOTRE DAME DE PAULHAC » SON HISTOIRE...



Nous ignorons la date de construction de l'Eglise nommée dans un premier temps « Notre Dame». Un acte retenu par le notaire de Bazus fait mention du 30 juillet 1540 où dans le Château de Paulhac (lieu actuel de la salle des fêtes), le seigneur de Paulhac fait un don de 16 setiers de blé de rente, payables à la Saint-Barthélemy pour :

- une chapellenie (institution créée par un ou des individus afin d'assurer une messe par semaine, de prier pour le repos du fondateur et de sa famille).
- Le sire de Puybusque dit avoir en la Vierge Marie, un amour fervent et dévot et l'église de Paulhac reçoit le vocable (nom) de « Notre Dame ».
- il souhaite, une messe chantée tous les samedis avec les 5 prêtres ou recteurs de Paulhac (Antoine Albouy, Pierre Turroques, Antoine Pradier, Jean de Merlianes et Guillaume Coussoulié le vicaire de Montjoire). Après le décès du fondateur ils seront patrons de ladite chapellenie.
- il demande que la messe soit annoncée par les 4 cloches existantes de l'Eglise au XV^{ème} siècle,
- il fera brûler durant la messe deux torches de cire blanche d'un poids de deux livres chacune (un peu moins d'un kg actuel), plus une autre torche de même poids de l'offertoire à la communion.
- si pour des raisons de peste ou d'épidémie on ne pouvait se rendre en l'église de Paulhac, le service se ferait dans l'Eglise Saint-Martial au lieu-dit « les Monges » (près du Chai des Monges et la maison forestière actuelle).

• les cinq prêtes assisteront aux funérailles du fondateur, de ses héritiers et chanteront une messe de Requiem (messe pour les âmes défuntes), de même que le lendemain et à chaque anniversaire, sans en avoir nul salaire.

<u>En 1570</u> durant les guerres de religions, l'église Notre Dame fut complètement détruite et incendiée par les Huguenots ainsi que son annexe l'église Saint-Martial aux Monges.

Reconstruction en 1661, elle est bâtie sur le même emplacement que l'église détruite par les Huguenots; elle est en pierres et en briques, le chœur est vouté, sa longueur est de douze cannes et demi et sa largeur de cinq cannes et demi (la canne royale est un instrument de mesure ancien linéaire utilisée dans la construction.

L'autel est bâti en briques et couvert d'une table en bois avec une pierre sacrée en ardoise - enchâssée au centre au milieu se trouve un tabernacle de bois, surmonté d'une statue en bois de Notre Dame.

Il n'y a ni sacristie, ni presbytère. Le clocher bâti en briques se trouve au bas de l'église et possède au XVIIème toujours 4 cloches.

 $\text{XVIII}^{\text{ème}}$ et $\text{XIX}^{\text{ème}}$ siècles - travaux dans Notre Dame - on retrouve trace des écrits suivants :

1742 : «...la voute et les murailles ont besoin d'être recrépies »,



1756 : la maison curiale est rebâtie,

1760 : réfection complète de la nef avec rajout d'un plafond et d'un porche qui n'existaient pas,

1765 : le tabernacle est réparé et le retable redoré,

1767 : l'autel à tombeau du sanctuaire est fait,

1788 : réparations diverses dans l'église.

<u>En 1826</u> «Notre Dame» menace ruine de toutes parts, le clocher se sépare du corps de l'édifice, la toiture s'écroule. L'Eglise sera restaurée avec la vente des matériaux de l'Eglise Saint-Paul d'Hyder construite durant le XVIIIème siècle et de son cimetière, près du lieu-dit «Les Connats». A ce jour il ne reste aucunes traces ou vestiges de cette église en cet endroit.

<u>De 1861 à 1864/1865</u>, l'Eglise Notre Dame de Paulhac, dans son architecture actuelle a été restaurée et agrandie par les soins de l'abbé Barutel. On voûte la nef centrale et on construit les bas-côtés.

Notre Dame devient Notre Dame de l'Assomption, car au-dessus du maître autel est installé le groupe de l'Assomption fait, d'après une note d'archive, par Salomon. Un exemplaire identique de l'Assomption, se trouve également dans l'église Notre-Dame-du-Bourg à Rabastens/Tarn.

Durant cette période, d'autres cloches fondues par le Maître Fondeur Louison viennent s'ajouter aux 4 premières existantes. 1977 : la voute s'effondre en partie et sera refaite.

SOUS LES DALLES DE « NOTRE-DÂME », de hauts dignitaires de Paulhac, seigneurs, co-seigneurs et leurs épouses sont enterrés, hommage leur étant ainsi rendu. La loi du 12 juin 1804 interdira toute sépulture dans les églises.

1690 : Noble François de Castellan, co-seigneur de Paulhac, âgé de 80 ans ensevelie dans le chœur de l'église,

1707 : Demoiselle de Goux de Villeneuve, ensevelie dans l'Eglise,

1718 : Noble Jean de Castellan, 70 ans co-seigneur de Paulhac,

1734 : Dame Sylvie de Puybusque,

1784 : Sépulture dans l'église de Jacquette de Calvet, 80 ans, co-seigneuresse de Paulhac.

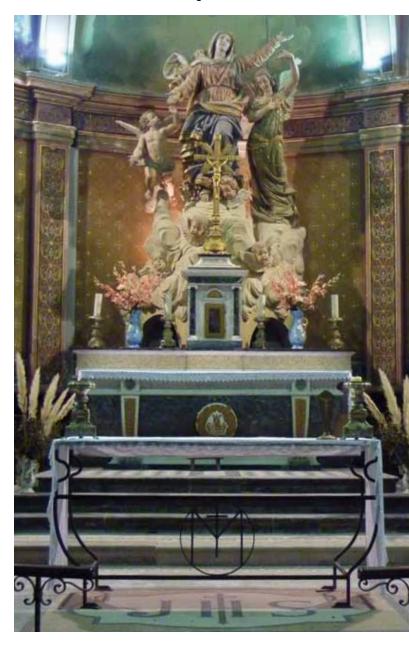
POUR LA PETITE HISTOIRE:

Moitié du XVII ème : l'église de Paulhac est utilisée comme prison, celle de Montastruc d'entrepôt pour les commerçants.

<u>En 1840</u>, il est précisé dans les enquêtes menées par l'archevêché auprès des marguilliers (personnes qui tiennent le registre de l'église) et qui sont membres du «conseil

de fabrique» (Association culturelle de notables laïques qui s'occupe du mobilier, de l'éclairage, de la gestion des objets et des bâtiments culturels d'une paroisse, sous l'ancien régime), qu'il n'y a pas à Paulhac des pratiques de Sabbat, de sorcellerie, et qu'il n'existe pas non plus de jureurs, de blasphémateurs, de mécréants et de sacrilèges,

Horloges du clocher: nous ne pouvons rien dire sur la première horloge posée sur le clocher de l'église et s'il y a eu, une horloge avant le XXème siècle. Nous avons des écrits qui concernent un remplacement en 1925, puis, à nouveau un remplacement ou restauration en 1970, 1985, 1996 et 1999. Par contre nous avons fait le choix de la remplacer; une nouvelle horloge, de même style, laissant voir pierres et briquettes sera installée sur le clocher de l'église à la fin des travaux.



« NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION... ET SES DEMOISELLES DANSANTES »

Le clocher-mur de Notre Dame de l'Assomption, typique de la culture campanaire du Sud-Ouest offre la spécificité d'un carillon populaire de 12 cloches disposées harmonieusement. Il permet de jouer de très nombreuses ritournelles et mélodies traditionnelles de notre région.

Les 2 Grosses cloches dont l'une de 1598 est classée aux monuments historiques sont équipées de jougs Louison et Triadou (Nom des Fondeurs) qu'il convient absolument de préserver. Elles peuvent sonner en volées tournantes et leurs jougs sont emblématiques de ces clochers-murs de la région. Si vous regardez la silhouette générée par la cloche et son joug, vous pouvez constater que l'arcature du joug ressemble à des bras, la cloche elle-même à un jupon et la boule contrepoids placée au sommet simule la tête d'une femme ; ce sont elles qui ont donné naissance au surnom des « demoiselles dansantes ». La cloche de 1598 représente le seul vestige des temps anciens que possède Paulhac. C'est la seule survivante des quatre anciennes cloches. Les autres cloches ont été fondues en 1865 par Louison, fondeur à Toulouse.

Le clocher mur de Paulhac posséde un carillon électrique de douze cloches. Les deux grosses cloches donnent un Mi et un Fa. Un automate permet l'enregistrement de nombreuses mélodies, de l'Ave Maria au Pont d'Avignon ainsi que la Marseillaise.

Les cloches et leurs jougs se sont envolés le 28 février 2013 chez le campaniste tarbais, l'Entreprise Laumaillé, pour retrouver une nouvelle jeunesse par le biais d'une restauration complète.

Sources de l'article : Archives de la Mairie de Paulhac - Rapport de l'Institut Européen d'Art Campanaire de Midi-Pyrénées et « Paulhac 2000 ans d'histoire », de Pierre Gay (+) qui avait réuni une Equipe de passionnés d'histoire locale (en prêt à la bibliothèque).



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Repas du CCAS se déroulera le dimanche 1^{er} décembre 2013. Journée où nous fêtons les anciens du village et les nouveaux retraités, dans une ambiance festive et conviviale.

Nous vous rappelons que le CCAS de Paulhac anime une action générale de prévention et de développement social dans la Commune en liaison étroite avec les institutions privées et publiques : il est là pour vous aider et vous conseiller pour les différents problèmes que vous pourriez rencontrer lors de la constitution d'un dossier d'aide sociale ou autre.

La présidente Josette Auriol : 05 61 84 25 59, Viviane Léger, Françoise Marian, Alain Font, Henri Marian, Guy Germain et Henri Benoit.



URBANISATION ET POOL ROUTIER 2013 / 2015



URBANISATION DE LA RD32: Le Conseil Municipal avait délibéré en 2011 mais ces travaux d'urbanisation ont seulement débuté ce 1^{er} juillet 2013.

Nature des travaux : busage des fossés et création de trottoirs de l'intersection du chemin de Crayssac jusqu'au terrain multisports. Ces travaux d'un montant de 157 000 TTC sont financés à 65 % par le Conseil Général. La part communale a été confiée à l'Entreprise ECTP et la part départementale à la Société COLAS.

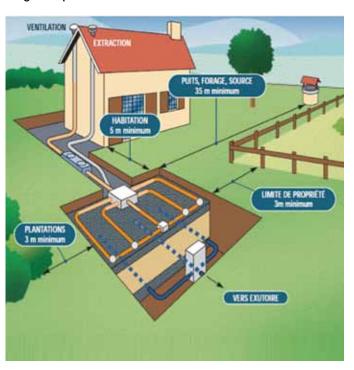
A la rentrée 2013 les enfants de l'école pourront ainsi rejoindre l'aire de jeu et le terrain multisports en toute sécurité. Nous espérons pouvoir réaliser en 2014 la 3ème et dernière tranche de l'urbanisation de la RD32 (Route de Montjoire) de la salle des fêtes au rond-point.

POOL ROUTIER 2013/2015 : Le chemin de Mirepoix côté communal sera renforcé en "grave émulsion" et ''gravillonnage bicouche" pour un montant de 14 000€. La Société EIFFAGE effectuera ces travaux durant l'été.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Comme pour 5 millions de foyers français il existe sur le territoire de notre commune environ 200 installations d'assainissement non collectif (ANC) que l'on appelle aussi assainissement individuel ou assainissement autonome. Ces installations lorsqu'elles sont bien concues, et bien entretenues constituent des dispositifs d'assainissement à part entière et sont capables de très bons rendements épuratoires. Dans le but d'avoir un niveau d'exigence comparable entre l'assainissement collectif (présent à Paulhac pour les lotissements et le secteur nord du centre du bourg) et l'ANC, la règlementation a récemment évolué en imposant aux communes un certain nombre d'exigences. La compétence ANC a été transférée à la Communauté des Communes des coteaux du Girou et c'est donc cette dernière qui est chargée de l'application de cette règlementation à travers la création d'un SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Suite à une réunion publique organisée en février 2012, les installations d'ANC de la commune n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle au cours des huit années précédentes ont été diagnostiquées.



BUT DES CONTROLES

Le premier objectif de ces contrôles est de garantir la salubrité publique et de protéger l'environnement mais aussi de mettre en avant les dangers potentiels que pourrait faire courir une installation à l'occupant d'une habitation.

LES OBLIGATIONS DES USAGERS DU SPANC : Les obligations sont régies par la règlementation et par le règlement de service du SPANC voté par le Conseil Communautaire de la C3G. Ce règlement est consultable en mairie ou sur le site internet de la C3G

http://www.cc-coteaux-du-girou.fr/assainissement.html

Le ministère de l'Ecologie et du développement durable résume ces obligations :

- Equiper l'habitation non raccordée à l'assainissement collectif d'un assainissement non collectif,
- Assurer l'entretien et faire procéder à la vidange périodique par un prestataire agréé par le représentant de l'ét a t dans le département,
- Laisser accéder les agents du SPANC à sa propriété,
- Procéder aux travaux prescrits le cas échéant, par le SPANC à l'issue du contrôle dans un délai de quatre ans, ramené à un an en cas de vente,
- Acquitter la redevance pour la réalisation du contrôle

FREQUENCE DES CONTROLES : Les installations d'ANC doivent être contrôlées par les agents du SPANC tous les huit ans. En cas de vente le contrôle doit être refait s'il a plus de trois ans.

LES POSSIBILITES D'AIDES POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION

Vous pouvez bénéficier d'un prêt à taux zéro d'un montant de 10 000€ auprès de votre banque sans plafond de ressources si votre habitation est antérieure à 1990. D'autres financements sont possibles auprès de l'agence de l'Eau Adour Garonne ou de l' Anah (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat). Suite aux dernières règles fixées récemment par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, un recensement va être réalisé par la C3G pour déterminer les installations éligibles aux aides de cet organisme. Les propriétaires seront alors contactés et informés de la procédure à suivre pour obtenir les aides.

A noter: Le conseil communautaire de la C3G, a mis en place des mesures autorisées par la loi pour permettre aux agents de faire les contrôles chez les administrés qui ont refusé l'accès à leur installation. Un nouveau rendez-vous sera proposé au propriétaire et si à l'issue de la procédure, le contrôle n'est toujours pas possible, il sera facturé une redevance majorée de 100%.

REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – AU 1^{ER} JANVIER 2013 LA COMPÉTENCE A ÉTÉ TRANSFÉRÉE À LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU (C3G).

Parallèlement à ce transfert de compétence, deux modifications majeures sont intervenues :

Le mode de collecte a profondément changé: Les caisses bleues (collectées une fois par semaine) que nous utilisions pour les emballages et recyclables ont été remplacées par un bac individuel à couvercle jaune collecté tous les quinze jours. Le verre que nous déposions dans les caisses jaunes n'est plus ramassé en porte à porte. Deux colonnes d'apport volontaire sont disponibles sur le parking de la salle des fêtes et à côté du boulodrome. Les ordures ménagères résiduelles doivent être déposées dans un bac individuel à couvercle noir qui est collecté un fois par semaine.

Pour les secteurs où la collecte en bacs individuels (centre bourg et impasses) est impossible, des bacs collectifs couvercle jaune ou noir sont à disposition.

<u>Le mode de paiement</u> du service pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères a lui aussi subi un changement radical.

Jusqu'au 31 décembre 2012, nous étions assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire la moitié de la valeur locative cadastrale multipliée par le taux de taxe fixé par la C3G. Cette taxe était payée en même temps que la taxe foncière.

Depuis le 1er janvier 2013, nous payons la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), c'est-à-dire le volume estimé par foyer par rapports aux occupants. La redevance est facturée par la C3G et est à payer à la Trésorerie des vallées du Tarn et du Girou.

Le 21 décembre 2012, la redevance a été instituée par une délibération du Conseil Communautaire de la C3G, dûment convoqué et réuni sous la présidence de M. Calas son Président. L'assemblée délibérante décidé à la majorité :

- 17 voix Pour la Redevance
- 13 voix Contre la Redevance (dont Paulhac représenté par MM. Cujives, Font et Azalbert)
- 6 blancs.

MONTANT DE LA REDEVANCE APPLICABLE A PARTIR DU 1 JANVIER 2013

	TARIF ANNUEL
1 personne	133€ TTC
2 personnes	214€ TTC
3 personnes	294€ TTC
4 personnes	374€ TTC
Résidence secondaire, gîtes, chambres d'hôtes	133€ TTC
Dotation OM suprérieure	Passage à la tranche supérieure
Professionnels en regroupant	133€ TTC
Professionnels en bacs	0,034 HT / litre collecté
Administration, services publics et assimilés	100€ TTC / bac

Toute réclamation concernant votre redevance doit être faite (nombre d'occupant(s), etc ...) par mail à : dechets@coteauxdugirou.fr ou par courrier : Communauté de Communes des Coteaux du Girou Service des Ordures Ménagères - Place Bellegarde - 31380 GRAGNAGUE. Téléphone de la C3G : 05 61 50 95 09. Les vérifications seront faites et votre dossier mis à jour rapidement.

PAULHAC FÊTE L'EUROPE AVEC 300 ÉCOLIERS

À l'occasion de la fête de l'Europe, deux journées culturelles ont eu lieu dans la salle des fêtes. Une salle aux couleurs de l'Europe avec une magnifique exposition tant pour les adultes que pour les enfants.

Trois cents écoliers, encadrés par Elodie Rouquié, chargée de mission culture et patrimoine au Pays Tolosan, et

Jacques Vonthron, vice-président de la Maison de l'Europe, ont découvert les 30 panneaux présentant les 28 pays de l'Union européenne, puis ont répondu à un petit «quizz européen». Les plus jeunes ont participé à un atelier découverte coloriage. Enfin, ces écoliers ont visionné un court-métrage sur le thème de la citoyenneté..



GUIDE DE LA C3G

Notre région est belle et nous vous invitons à vous y aventurer et à vous intéresser à l'histoire du patrimoine de notre territoire.

Du musée archéologique de Villariès, en passant par la Forêt de Buzet et les Demoiselles dansantes de Paulhac, la vue imprenable du Panorama de Montjoire, Le calme du Château de Bonrepos Riquet, les fresques de l'Eglise de Saint-Marcel-Paulel, les promenades autour des Lacs du Garagou et de la Balerme, sans oublier le Cimetière des Petites filles modèles de la Comtesse de Ségur, la promenade dans la Cité de Verfeil et les 10 sentiers de randonnées répertoriés pour les petits et les grands.



INFORMATION GENDARMERIE DE LA COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE L'UNION (1^{ER} TRIMESTRE 2013)

Il est constaté une nette recrudescence des atteintes aux biens (cambriolages), sur tout le canton Nord-Est. Il est conseillé lorsque vous ne vous absentez que pour quelques jours de prévenir la gendarmerie de Montastruc-la-Conseillère au 05 34 26 02 05 qui assure des rondes et d'informer vos proches voisins. Ayez un œil vigilant sur ce qui peut paraître suspect, notamment la circulation de

véhicules dans nos chemins ou impasses. Ne laissez pas rentrer des démarcheurs quelconque dans votre maison se présentant au titre d'organismes divers (gaz, eau, électricité, téléphone, etc) Tous les organismes vous écrivent pour vous prévenir du passage d'un de leur agent en indiquant le jour et l'heure.

LE BUS PLUS RAPIDE QUE LE BUS! "LA LIGNE HOP!4"

Créée par le Conseil Général de la Haute-Garonne : de Bessières jusqu'à la station de métro 'A' de Balma-Gramont. Hop! 4 est la solution de mobilité optimale, innovante et durable qui améliore le quotidien de chacun.

HOP! c'est plus rapide!: Bessières/Toulouse:50 mn - Montastruc/Toulouse: 29 minutes

HOP! pas d'attente!: un bus toutes les 30 minutes aux heures de pointe

HOP! c'est plus économique que la voiture!:

prix unitaire 2€ - abonnement mensuel 31€:

HOP! c'est plus tranquille! Lisez dormez ou travaillez; et ne tounez plus pour trouver une place de stationnement...

Horaires (aux heures de pointe)

Arrêt Montastruc :

le matin : 6h20, 6h50, 7h20, 7h50, 8h20, 8h50 l'après-midi :16h06, 16h36, 17h06,17h36, 18,06,18h36 • Départ du métro Gramont :

le matin : 7h, 7h30, 8h, 8h30, 9hl'après-midi : 16h15, 15h45, 17h15, 17h45, 18h15, 18h45, 19h15

Renseignements au numéro vert :

0 800 511 883 - Plaquette de la ligne HOP disponible la mairie

http://www.haute-garonne.fr/bus.asp

La ligne 54 :

Buzet/Toulouse Gare routière par Paulhac : à partir du 3 septembre 2013 contacter le 0 800 511 883 pour les nouveaux horaires. Plaquettes disponibles à la mairie.

- Du lundi ou vendredi : arrêt salle des fêtes de Paulhac :
- 1 départ en matinée : 6h45
- · Vacances scolaires : 1 départ en matinée
- Retour de Toulouse Gare routière, par Borderouge et le Lycée Raymond Naves : 16h40 et 17h35

LES CORRESPONDANTS DES VILLAGES DU NORD-EST DE LA DÉPÊCHE DU MIDI CHOISISSENT PAULHAC POUR LEUR RÉUNION ANNUELLE.



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

CRÉATISIASMES EST UNE ASSOCIATION QUI REGROUPE LE CLUB RANDO, LE CHANT, LE YOGA, LA COUNTRY,ET LA GYM

Arrivée de la section Yoga au sein de Créatisiasmes à la rentrée prochaine.

Le bureau : Pascal, Sophie, Maryse et Isabelle

Forum des associations dimanche 8 septembre 2013 de 9h à 13h00. Clôturé par un pot de l'amitié, venez decouvrir leurs programmes d'activités :

• jour supplémentaire pour les inscriptions des associations : lydanse (modern jazz classique) et ludiscene (théâtre) le vendredi 6 septembre 2013 de 16h30 a 19h »

LE CLUB RANDO



La traditionnelle rando du Poutou du 2 juin 2013 a regroupé une centaine de personnes de Launaguet à Paulhac, avec plusieurs points de départ tout au long des 22 km. Rando Nath' de Montastruc a assuré la sécurité tout au long du trajet. A l'arrivé les randonneurs se sont retrouvés autour d'un apéritif offert par la Mairie puis ont partagé dans le Chais des Monges un aligot avec une animation inter génération.

Didier Cujives a remis une coupe au vétéran et plus fidèle randonneur du Poutou depuis 20 ans Angel de Montjoire et une médaille aux deux plus jeunes randonneuses de Paulhac : Carla et Lisa Lustière qui ont fait une partie du trajet ainsi qu'à Cassandra Huc qui a terminé les 22 km. Ces trois jeunes filles ont été très applaudies pour leur courage, leur ténacité et c'est un fort bel exemple de volonté et d'intégration dans la vie du village.

Nous comptons sur vous pour le POUTOU 2014 jleger@paulhac.fr



LE CLUB DE CHANT « LES 4 ASTRES OFF »

La saison 2012/2013 de l'atelier chant, surnommé « Les 4 astres off », s'est achevée par sa participation à la fête de la musique à Montastruc-la-Conseillère. A cette occasion, les apprentis chanteurs ont présenté un medley de chansons françaises et anglo-saxonnes sur le thème : « l'amour dans tous ses états ».Comme cette année, l'atelier chant reprendra à la rentrée prochaine sous la houlette de Marie-José Lespès. Les cours se tiennent le jeudi soir de 20h45 à 22h00. Aucune connaissance musicale particulière n'est demandée. Seul le plaisir de chanter ensemble nous motive. Contact : Isabelle (05.34.26.10.25 ou 06.30.77.08.43)

YOGA

Des cours de YOGA par Marie BAKER, qui pratique à MON-TASTRUC à partir du 15 septembre dans la salle des fêtes (salle du bas) : le Mercredi de 19h15 à 20h30 et le vendredi de 10h15 à 11h30

Munissez-vous d'un tapis assez grand et d'une couverture

Assurance: 15 euros par personne et par an,

Tarif: 75 euros par trimestre.

Les cours du 15 au 30 septembre sont gratuits. S'inscrire soit au forum des associations le 8 septembre ou au 05 61 84 25 59 (Josette AURIOL)

LE CLUB FAR WEST COUNTRY 31



La saison 2012/2013 de l'atelier country vient de se terminer. Elle est marquée par le départ des deux animatrices bénévoles, Véronique Foulquier et Véronique Pouliquen, que nous tenons à remercier pour leur participation au cours de ces deux dernières années.

Pour la rentrée prochaine, les cours reprendront sous la direction d'Alain Hantisse, qui œuvre déjà à Verfeil et Léguevin.

Les cours auront lieu le jeudi soir à partir de 19h30. Niveau I : 19h30-20h45 - Niveau II : 20h45-22h00 Contact : Pascal (05.61.84.71.89) ou Isabelle (05.34.26.10 25 ou 06.30.77.08.43)

LE CLUB GYM-BODY TRAINING

Recette pour une bonne année de body-training

- une animatrice fraiche et motivée,
- 31 élèves toujours souriantes.
- des musiques endiablées,
- -une dose indécente de bonne humeur,
- -de la sueur, des rires et quelques courbatures.

Mélangez tous les ingrédients de cette fameuse sauce, faites chauffer le tout et vous passerez une bonne année. Les cours reprendront le mardi 10 septembre à 20h30 dans la salle des fêtes. Nous vous attendons.

Contact: Muriel: 05.61.84.61.50 ou 06.61.58.38.52

ASSOCIATION CARACTÈRES - BIBLIOTHÈQUE, LUDOTHÈQUE



Cet espace vivant est dédié à notre passion commune qu'est le livre et le jeu, mais aussi à la culture dans ses différents espaces de création et d'échanges..... Nos bénévoles : Claudette, Sandrine, Caroline, Nathalie, Sandrine, Julia, Élisabeth, Chantal, Colette et Christelle, seront heureuses de vous accueillir.

Notre structure fonctionne en partie grâce aux dons, alors si vous avez des livres en bon état, n'hésitez pas à nous les apporter.

Permanences horaires:

Le mercredi 17h-18h même pendant les vacances scolaires (sauf jours fériés)

Le vendredi 10h-12h : accueil enfants non scolarisés (hors vacances scolaires)

Le vendredi 17h-18h (hors vacances scolaires)

Le samedi 10h-12h (sauf jours fériés)

Ou sur rendez-vous! Déplacements à domicile possibles... Adhésion familiale /an 15 euros. Prêt de 4 livres/personne/mois et jeux (caution de 30 euros).

Adhésion offerte pour tout enfant de CP et à 10€ pour sa famille.

Adhésion 6€ pour les assistantes maternelles

Bureau : Christelle Masoch (présidente), Sandrine Bouche (trésorière), Sandrine Sans (vice trésorière), Colette Dufresne (secrétaire), Julia Dorembus (vice secrétaire).

Tél: 06.76.36.29.03 - 06.82.36.40.94 - asso.caracteres@paulhac.fr - site: www-caracteres.blogspot.f

ASSOCIATION LY DANSE



Classique et Moderne Jazz - Enfant à partir de 3 ans <u>Horaires des cours pour la saison 2013/2014 :</u>

Mardi : 17h00 - 20h15 - Mercredi 14h00 - 17h00 - Ven-

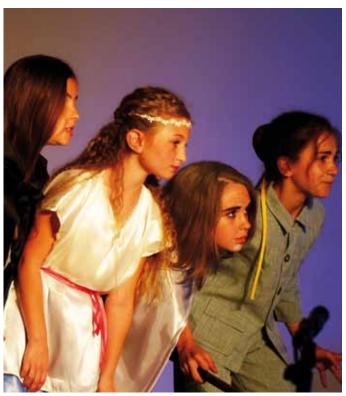
dredi 17h00 - 20h30

<u>Composition du bureau :</u> Professeur de danse: Lydie COULOUMINA - Présidente: Delphine BARRAUX - Trésorière: Fabienne RAUJOL : Contact : ly.danse@yahoo.fr

VILLAGE, TERROIR, AMITIÉ (VTA)

Contact : delmas.jean-bernard@wanadoo.fr Le 14 décembre, soirée Pot au feu organisée dans la salle des fêtes de Paulhac - prière de s'inscrire -

THÉÂTRE LUDISCÈNE : ATELIERS THÉÂTRE ENFANTS-ADOS ET TROUPE DE THÉÂTRE ADULTE



La saison 2012/2013 s'est terminée le 22 juin avec les deux Comédies des ateliers : enfants et adolescents, devant une centaine de spectateurs .

La troupe adulte quant a elle, a accueilli «les Phénomènes» le 8 décembre dernier dans la salle des fêtes et a continué de tourner sa comédie «Le centre». Elle a donné la première, de sa dernière comédie : « rien que du Naturel !» à Paulhac devant deux cents personnes que nous tenons à remercier pour leur soutien à chaque représentation que nous donnons dans le village.

<u>Dés la rentrée de septembre nous reprenons les ateliers</u> Théâtre :

Enfants : le lundi de 17h à 18h Adolescents : Le Lundi de 17h à 18h

Contact : Patrick Augé - auge180@laposte.net

Deux soirées théâtre et musique, le vendredi 25 et le samedi 26 octobre ; nous attendons avec quelques surprises.

LE CLUB BANDAS «LOS BOMBEROS



Ils sont une quinzaine de musiciens lorsqu'ils sont au grand complet, sous la présidence de Claude Dalenc, prêts à animer

des évènements festifs dans la bonne humeur : de la couleur, du rythme et ces musiques qui sont une invitation à la fête tout simplement. On les voit dans les fêtes locales, les mariages, ou encore des repas d'association ou des anniversaires.

Ambiance garantie !!! Los bomberos répètent tous les mardis soir à la salle des fêtes. Si vous jouez un instrument, saxo, clarinette, trompette, trombone... ou autre, vous pouvez les rejoindre... Un plaisir pour ces musiciens de partager des moments de convivialité et de fête. Contact : 06.82.38.55.05 ou 06.61.97.02.42

AMICALE LAÏQUE



L'Amicale Laïque, association de parents d'élèves bénévoles, soutient depuis plusieurs années les initiatives et activités proposées à nos enfants par les enseignants. A travers des manifestations conviviales, familiales et

festives, organisées tout au long de l'année, l'Amicale collecte des fonds permettant de financer les sorties et les activités pédagogiques effectuées dans le cadre de l'école.

Cette année fut particulièrement réjouissante pour nos enfants, qui ont pu découvrir le cirque sous tous les angles ! Assister aux représentations de divers cirques, partager les numéros des artistes au sein même de l'école, expérimenter eux-mêmes acrobaties et clowneries, tels sont les souvenirs que nous leur avons collectivement permis de se forger !

Ceci n'aurait pu se faire sans votre générosité et votre contribution à tous, parents, familles, amis, habitants de Paulhac, et nous vous remercions une fois encore de votre soutien sans faille, de votre présence au marché de Noël, au loto, au Carnaval, à la kermesse.

Nous nous retrouverons la saison prochaine, afin de continuer à soutenir tous les projets de l'école, à la fois financièrement et à travers un support logistique. Votre participation active reste la clé de réussite de ces projets :

- Rejoignez l'équipe de l'Amicale, en tant que membre du bureau ou membre actif : plus nous serons n o m breux, mieux nous pourrons organiser les manifestations
- Adhérez à l'association, et apportez-nous votre soutien financier
- Participez à toutes les manifestations organisées, c'est également un moyen sympathique de soutenir les projets! L'Amicale Laïque vous souhaite un très bel été et de bonnes vacances, et vous donne rendez-vous en septembre! Membres permanents: Caroline Arguel, Myriam Issaly, Karine Bessières, Lionel Tournadre

MANDAT	NOM	PORTABLE
Président	Arnaud FORTIN	06 03 88 41 10
Vice-Président	Jean-Pierre FEUILLOLEY	06 67 44 13 28
Trésorier	Gilles MANGEMATIN	-
Trésorier adjointe	Patricia DADIER	-
Secrétaire	Stéphanie LIMOUZIN	06 81 36 81 81
Secrétaire Adjoint	Rahnia ALLOUCHE	06 60 07 51 48

CLUB PÉTANQUE ET BELOTE



Voici les dates de nos activités 2013 :

- le trophée Salomon se déroulera le 14 Juillet 2013
- Le concours du Quartz le 14 Septembre 2013
- Tous les vendredis soir à 20h 30 nous faisons trois parties en concours.
- Fin octobre ou début novembre grande soirée amicale et distribution des lots dans la joie et la bonne humeur.
- A partir du mois de novembre un vendredi par mois pour le moment belote et fin mars 2014 remise des lots autour d'un pot de l'amitié.

Merci à tous et sachez que nous serons très heureux de vous recevoir au sein de notre association.

Réveillon du mardi 31 décembre 2013 organisé par le Club Pétanque (s'inscrire dès à présent car les places sont limitées). daniel.audu@orange.fr ou 05.61.84.15.87 ou 06.09.35.52.60

CLUB DE L'AMITIÉ CONTACT



Au 1er semestre toutes les manifestations n'ont pas pu être honorées à cause du mauvais temps. Nous souhaitons que que ce 2ème semestre ne soit pas de même. Programme du 2ème semestre :

<u>21 juillet :</u> Spectacle Son et lumière à Valence d'Agen <u>7 septembre :</u> Journée Pétanque sur le boulodrome et Quartz

<u>24 novembre</u>: Repas de fin d'année et des anniversaires de Mariage

10 décembre : Loto mensuel et assemblée générale

Nous rappelons à tous que le 2^{ème} mardi de chaque mois se déroule un loto.

Nous invitons tous les retraités de Paulhac à se joindre à nous dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

La Présidente : Solange Bottega : 06 61 87 67 73

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2^{èME} SEMESTRE 2013

14 JUILLET	PÉTANQUE TROPHÉE SALOMON	BOULODROME
20 ET 21 JUILLET	TOURNÉE DU COMITÉ DES FÊTES	TOUS LE HAMEAUX DE PAULHAC
15,16,17,18, AOÛT	FÊTE DU VILLAGE	PLACE DES TILLEULS / SALLE DES FÊTES
7 SEPTEMBRE	PÉTANQUE - CONCOURS DU QUARTZ	BOULODROME
10 SEPTEMBRE	FORUM DES ASSOCIATIONS	SALLE DES FÊTES
28 SEPTEMBRE	PÉTANQUE - TROPHÉE DU QUARTZ	BOULODROME
25 ET 26 OCTOBRE	THÉÂTRE ET MUSIQUE BLUES PAR LUDISCÈNE	SALLE DES FÊTES
16 NOVEMBRE	REPAS ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES	SALLE DES FÊTES
24 NOVEMBRE	REPAS DE FIN D'ANNÉE DU CLUB DE L'AMITIÉ	SALLE DES FÊTES
1 ^{ER} DÉCEMBRE	REPAS DES ANCIENS ET NOUVEAUX RETRAITÉS	SALLES DES FÊTES
14 DÉCEMBRE	POT AU FEU ORGANISÉ PAR VTA	SALLE DES FÊTES
20 DÉCEMBRE	MARCHÉ DE NOËL PAR L'AMICALE LAÏQUE	SALLE DES FÊTES
31 DÉCEMBRE	RÉVEILLON ORGANISÉ PAR LE CLUB PÉTANQUE	SALLES DES FÊTES



4 JOURS DE FÊTE AU VILLAGE

Jules Laqueche: 06 59 41 54 20 ou valverde.jonathan@gmail.com ou comitedesfetesdepaulhac@gmail.com

Le Comité des Fêtes est heureux de vous annoncer les festivités du village qui se dérouleront du 15 au 18 Août prochain! Au programme, tournois de belote, pétanque animeront les journées ensoleillées en attendant les soirées endiablées par le comité, l'orchestre Etincelle et Pronight!

Nous attendons tous les paulhacois pour partager, tous ensemble, ce moment convivial. S'inscrire pour la « Moujetado ».

La tournée du comité des fêtes dans le village se fera les 20 et 21 juillet. Merci de réserver le meilleur accueil... à ces animaux ! A très vite - Le comité des fêtes

Jeudi 15 août 2013

11h30 Cérémonie au Monument aux Morts

12h00 Apéritif offert par la mairie et le Comité des fêtes

14h00 Concours de pétanque

22h00 Animation soirée par le Comité des Fêtes

Vendredi 16 août 2013

19h30 Mounjetado (pour le repas s'inscrire obligatoirement)

22h00 Soirée animée par l'orchestre « Etincelle »

Samedi 17 août 2013

14h00 Concours de belote

19h00 Repas sur la place du Village

22h00 Soirée organisée par «Pronight»

Dimanche 18 août 2013

14h00 Concours de Pétanque

19h00 Remise des prix et tirage de la tombola

état civil

Naissances

Mathis, Michel, Maurice VISDOMINI	10/03/2013	TOULOUSE
Elouan, Yanis, Ely LEPREUX	12/03/2013	TOULOUSE
Pablo GAMISANS PRADEL	21/04/2013	TOULOUSE
Dragan, Elvis, Olivier SEVENO	17/05/2013	TOULOUSE

Pêle-mêle

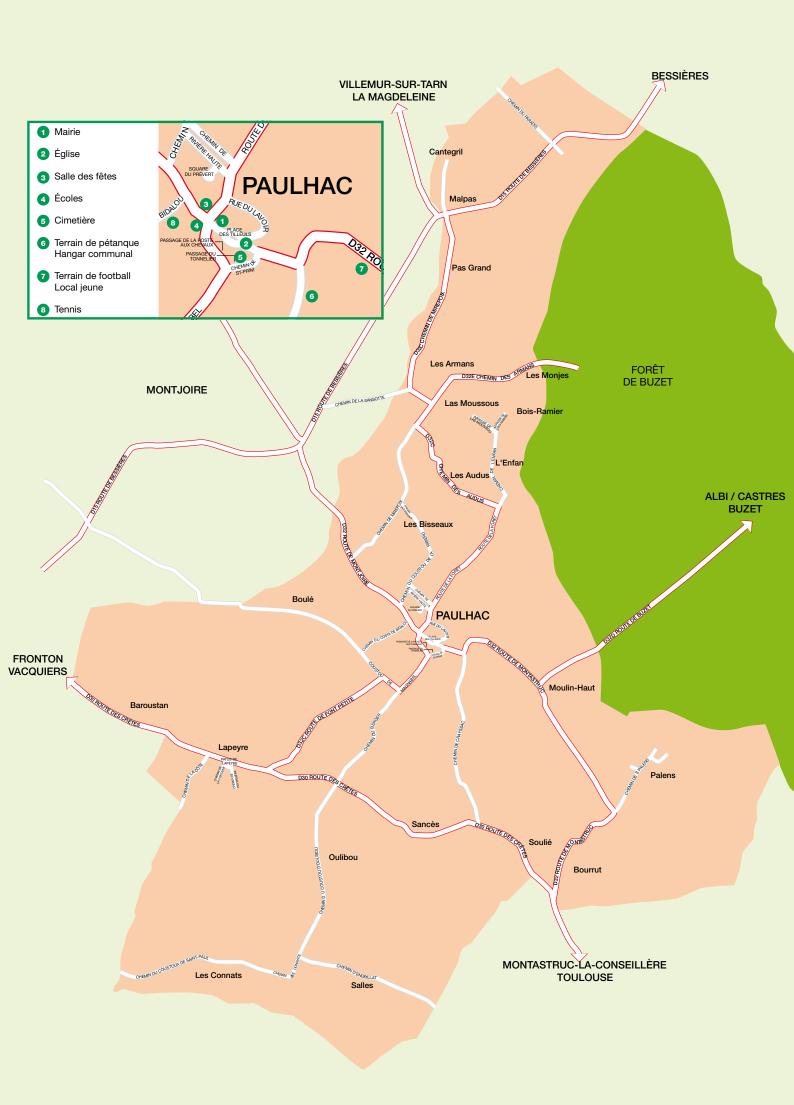
INAUGURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE GÉRARD LANG LE 22 FÉVRIER 2013



INAUGURATION DE LA CHAUFFERIE BOIS LE 22 FÉVRIER 2013











HÔTEL DE VILLE - 1 place des Tilleuls - 31380 PAULHAC Tél. : 05 61 84 25 30 - Fax : 05 61 84 34 55 mairie@paulhac.fr - www.paulhac.fr